



Luc BELOT
Député de Maine-et-Loire



Avril 2016

Loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement

Un défi démographique

L'espérance de vie des personnes augmente. Elle est aujourd'hui de plus de 80 ans contre 47 ans en 1900. Le nombre de personnes âgées est donc croissant. Les plus de 60 ans sont 15 millions aujourd'hui. Ils seront 20 millions en 2030 et près de 24 millions en 2060. Les plus de 75 ans seront 12 millions en 2060, contre 5,7 millions en 2012. Enfin le nombre des plus de 85 ans va quasiment quadrupler, passant de 1,4 million à 4,8 millions en 2050.

En Maine-et-Loire, les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 18 % de la population en 2014. Selon les estimations départementales de l'Insee ce nombre devrait augmenter en moyenne de 3 200 personnes chaque année. A l'horizon 2040, les personnes âgées représenteront 25% des habitants du Maine-et-Loire.

3 enjeux majeurs :

- Mobiliser tous les acteurs de la société.
- Permettre une autonomie de qualité pour les aînés.
- Conforter les droits et libertés des personnes âgées.

Edito

L'aide au vieillissement est l'un de nos engagements de mandat. C'est une réforme indispensable pour répondre au défi démographique. Définitivement voté par le parlement en décembre 2015, la loi est entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2016.

Cette loi permet, par des actions concrètes et des droits nouveaux, de répondre aux attentes des personnes âgées et de leurs proches, tout en permettant un véritable changement de regard sur le vieillissement. Elle a pour objectif de modifier la vie quotidienne et familiale des Français ainsi que de renforcer la lutte contre les inégalités sociales.

C'est une grande loi sociale que nous avons adoptée. Elle témoigne que les protections sociales savent évoluer, s'adapter, se moderniser et être au plus près des besoins des Français et de notre territoire.

Soyez assurés de notre engagement et de toute notre attention à vous accompagner pour répondre aux attentes et aux besoins de demain.

André Marchand

Député suppléant
Conseiller départemental

Luc Belot

Député de la première
circonscription de Maine et Loire



« J'engagerai aussi une réforme de la dépendance permettant de mieux accompagner la perte d'autonomie »

Engagement n°18 de François Hollande, Président de la République

Une politique globale tournée vers l'autonomie

Il s'agit là d'un texte profondément contemporain qui doit mobiliser l'ensemble des politiques publiques afin de donner les moyens aux personnes âgées, même fragilisées, d'être actrices de leur parcours. Il apparaît tout aussi primordial de permettre aux âgés d'anticiper, de prévoir, pour mieux repérer et être en mesure de combattre les premiers facteurs de risque de perte d'autonomie autant que d'assurer un accompagnement de qualité, à domicile comme en établissement.

Envisager les personnes âgées dans leur diversité, c'est marquer la volonté profonde des pouvoirs publics de proposer une réponse adaptée à la richesse et à la pluralité des parcours de vie de chacun.

Afin de permettre d'accompagner au mieux l'avancée en âge de la population, les acteurs publics et privés continueront d'être mobilisés pour le développement de la silver économie, filière d'innovation stimulant la croissance et l'emploi.

Attaquer les inégalités sociales à la racine

Cette loi s'attache à reconnaître la participation des personnes âgées à la définition des politiques locales d'autonomie, grâce notamment à la création d'un lieu, le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, dédié à l'expression des représentants des personnes âgées et des personnes handicapées sur ces sujets.

La mise en œuvre de la conférence des financeurs permettra, par ailleurs, d'assurer au niveau local une meilleure coordination des acteurs finançant des actions de prévention afin de proposer à toutes les personnes âgées une réponse cohérente et adaptée à leurs besoins. C'est une méthode

→ APPORTER **PLUS DE JUSTICE SOCIALE ET DE PROTECTION** AUX PERSONNES ÂGÉES.

700 millions d'€/an
ALLOUÉS AUX MESURES DU PROJET DE LOI

ambitieuse, avec 700 millions d'euros de dépenses nouvelles. C'est aussi une méthode responsable. La loi est financée par construction puisqu'elle a été bâtie à partir de la recette de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA).

Le droit au répit

Soutenir les proches aidants

Reconnaissance du statut de proche aidant avec une aide maximale de

500 euros /an et /aidé

pour financer ponctuellement un hébergement temporaire, un accueil de jour ou un renforcement de l'aide à domicile.

Droit au répit pour les aidants



Dispositif d'urgence en cas d'hospitalisation de l'aidant



Ce texte de loi prévoit la reconnaissance du statut de « proche aidant » et la création d'un « droit au répit » qui donnera à l'aidant les moyens de prendre du repos.

Le montant de l'aide pourra être augmenté en cas de nécessité passagère, ou en cas d'hospitalisation du proche aidant.

Vieillir chez soi

Engager un véritable acte II de l'APA à domicile

L'acte II de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile, c'est une meilleure couverture des besoins, une participation financière réduite des usagers, un soutien renforcé aux personnes les plus dépendantes et la suppression de tout reste à charge pour les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA).

Les salariés du secteur de l'aide à domicile – qui compte près de 97 % de femmes – sont soutenus dès 2015, avec 25 millions d'euros par an afin de revaloriser les salaires de la branche non lucrative.

Nous savons que l'avancée en âge aggrave et amplifie les disparités. Adaptation des logements, lutte contre l'isolement, plans de prévention, soutien aux proches aidants... Cette loi a pour ambition de favoriser la mobilisation de la société toute entière autour du défi du vieillissement, dans sa double dimension du bien vieillir et de la protection des plus vulnérables.

Donner aux personnes âgées le choix du modèle de l'habitat qui leur convient



80 000 logements privés
rénovés d'ici à 2017

40 millions d'euros

d'investissements de l'État pour des travaux de modernisation des résidences autonomie

Un forfait autonomie

pour financer les dépenses non médicales et préserver l'autonomie des résidents

Régulation du coût des EHPAD



300 millions d'euros

pour moderniser les établissements

Une revalorisation de l'APA

Accompagner les personnes âgées dans leur parcours de vie

Revalorisation de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

375 millions d'euros

consacrés à la revalorisation de l'APA



Augmentation du nombre d'heures d'aide à domicile

0€

Exonération de toute participation financière pour les bénéficiaires du minimum vieillesse (ASPA)

Réduction du niveau de participation financière



600 000 personnes bénéficiaires

La revalorisation de l'APA à domicile c'est :

- augmenter le nombre d'heures d'aide à domicile pour les âgés qui en ont le plus besoin ;
- réduire le niveau de participation financière (le « ticket modérateur ») ;
- exonérer de toute participation financière l'ensemble des bénéficiaires de l'ASPA (minimum vieillesse).

Conscient de la hausse des dépenses sociales et des difficultés de financement rencontrées par les départements, le Gouvernement compensera intégralement les dépenses nouvelles prévues par la loi. C'est le cas avec la réforme de l'APA, dont l'estimation du coût a été établie en lien avec l'Assemblée des Départements de France (ADF).

Accompagnement au vieillissement dans la circonscription : équilibre du territoire

Depuis le début du mandat, nous avons fait du soutien aux personnes âgées une priorité. C'est pour cela que nous avons utilisé la réserve parlementaire pour soutenir différents projets :

En 2014, soutien à l'association **Anjou domicile** qui fournit un service d'aide à la personne, pour un montant de **2 000€**.

En 2014 et 2015, participation à l'achat de matériel pour les **Résidences Beausoleil de Miré et les Acacias de Champigné** à hauteur de **4 000€** et **1 000€**.

Pour 2016, nous allons accompagner **la maison de retraite Saint-Joseph à Chenillé-Changé**.

Transparence : Retrouvez toutes les informations relatives à l'utilisation de la réserve parlementaire sur notre site internet

Les EHPAD en chiffres dans la circonscription

26

établissements d'accueil pour personnes âgées

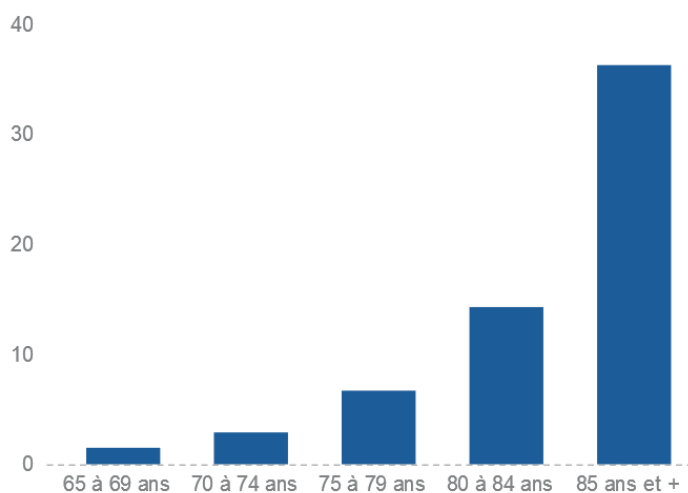
1911

places d'accueil



Rencontre avec l'Agence Régionale de Santé en présence des élus pour les EHPAD d'Ecoulant et de Feneu (août 2015)

Taux de dépendance par tranche d'âge en France (2012)



Numérique : portail national d'information pour l'autonomie et l'accompagnement

Dans le cadre de la loi relative à la République Numérique, nous avons, avec le ministère des Affaires sociales, de la santé et des Droits des femmes, en collaboration avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), lancé le portail www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr. Ce site internet a pour ambition de répondre aux besoins d'information et de simplifier les démarches des personnes âgées ainsi que de leurs proches confrontés à une situation de perte d'autonomie. Il propose également des outils pour guider les personnes dans leurs choix tels qu'un annuaire des établissements et des services médicalisés ou un simulateur permettant d'estimer le montant du « reste-à-charge ».

Permanence parlementaire - 15 rue Voltaire - BP 55116 - 49051 Angers cedex 2

Assemblée nationale - 126 rue de l'Université - 75007 Paris

✉ lbelot@assemblee-nationale.fr

☎ 02.41.87.95.95

www.lucbelot.net

